

AVIS PUBLIC

REGLEMENT RGCA19-10-0011-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RGCA19-10-0011 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DU TRAITEMENT.

AVIS est par les présentes donné qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 4 novembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement à la mairie de Montréal-Nord située au 4243, rue de Charleroi**, sera présenté pour adoption par le conseil d'arrondissement, le projet de règlement mentionné en rubrique et dont copie a été déposée en même temps que l'avis de motion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2024.

Ce projet de règlement prévoit que :

- L'indexation du traitement consistera dans l'augmentation, pour chaque exercice financier, d'un pourcentage correspondant à la moyenne des augmentations économiques consenties aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de de la Ville pour l'année précédente.
- Le projet de règlement prévoit aussi une disposition qui suspend l'application de la clause d'indexation prévue à l'article 3 du règlement aux fins de l'exercice 2024. Ainsi, les rémunérations payables et maximums applicables en 2024 seront identiques aux montants de 2023. En 2025, ces rémunérations et maximums seront augmentés, le cas échéant, du taux d'indexation applicable à l'exercice 2025 selon la nouvelle formule d'indexation prévue dans le projet de règlement.
- Ce règlement a effet depuis le 1er janvier 2024.

Ce projet de règlement est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi, à Montréal-Nord, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 8 octobre 2024.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement